

COPIE

PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
ET LE CINQ NOVEMBRE POUR TENTATIVE
ET LE DOUZE NOVEMBRE
DE 14H30 A 15H10**

A LA REQUETE DU :

Syndicat des copropriétaires de la résidence LAUZIN-REBEVAL sise 1 à 7 rue Lauzin, 27-29 rue Rebeval, 8 allée Louise Labé 75019 Paris représenté par son syndic la société à responsabilité limitée CABINET CHRETIEN, dont le siège social est 4 place de Lattre de Tassigny 92170 Vanves, agissant poursuites et diligences de son représentant légal ;

Ayant pour avocat constitué Maître Véronique BEAUR, avocat inscrit au Barreau de Paris, domicilié 207 boulevard Saint Germain 75007 Paris.

Agissant en vertu des expéditions exécutoires de deux jugements rendus par le Tribunal d'Instance de Paris 19^{ème}, l'un en date du 15 décembre 2015 signifié le 26 février 2016 et l'autre en date du 08 janvier 2018 signifié le 26 avril 2016, et définitifs ;

Et suite à un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de Maître Didier AVALLE en date du 02 octobre 2018.

J'ai été mandatée par Maître Véronique BEAUR afin de dresser le procès-verbal de description des lieux en application des dispositions des articles R322-1 à R322-3 du code des procédures civiles d'exécution.

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

Je, **LEA DAVID-BOSC**, Huissière de Justice de la S.C.P. DIDIER AVALLE ET XAVIER AVALLE, près le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de Paris, y résidant 10 rue du Chevalier de Saint-George, 75001 Paris, soussignée,

Me suis rendue ce jour à 14h30 au 7 rue Lauzin 75019 Paris, où j'ai procédé aux constatations suivantes en présence de :

- **Monsieur Pascal MAUGUERET de la société EX'IM, diagnostiqueur,**

IMMEUBLE

Il s'agit d'une grande résidence avec plusieurs bâtiments dans un style années 80.

L'accès à l'appartement s'effectue par le N° 7 de la rue Lauzin par une porte vitrée avec une platine d'interphone et VIGIK.

APPARTEMENT

L'appartement est situé au rez-de-chaussée, couloir de gauche, deuxième porte à gauche.

Je rencontre Monsieur Moussa DJIAKITE à qui je décline mes nom, prénom, qualité ainsi que l'objet de ma mission. Il m'autorise à entrer dans les lieux et à procéder à mes constatations.

Il me déclare que les lieux sont loués à l'association LE SILENCE DES JUSTES et qu'ils servent à recevoir des enfants.

Il s'agit d'un appartement composé d'une entrée desservant une pièce principale sur rue et un dégagement desservant lui-même une deuxième pièce sur rue, une salle de bain et un WC.

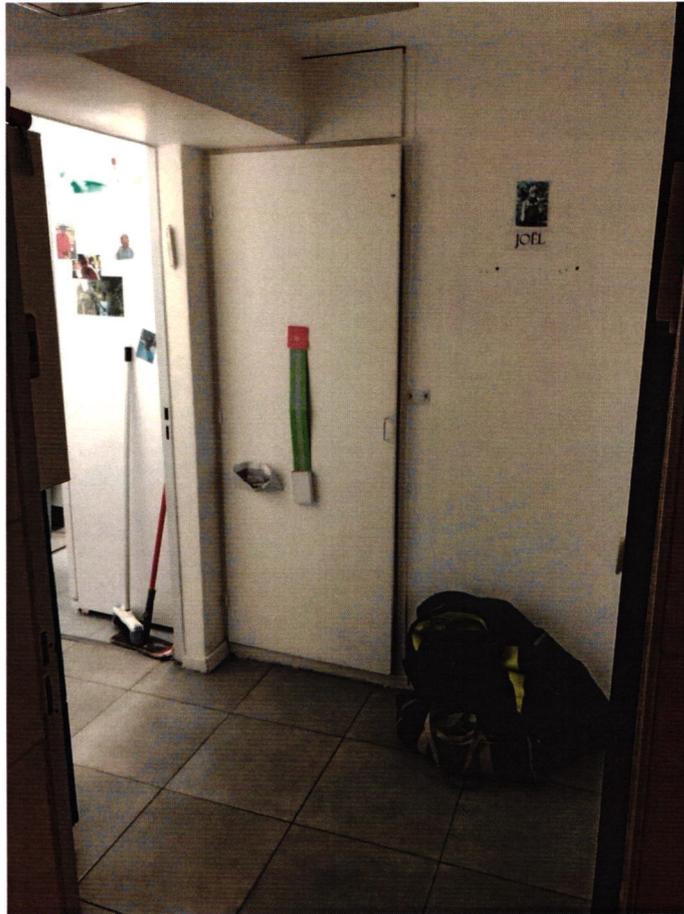
Entrée :

Le sol est recouvert d'un carrelage de couleur grise à l'état d'usage.

Les murs sont recouverts d'une toile de verre peinte en blanc à l'état d'usage.

Le plafond est recouvert d'une peinture de couleur blanche à l'état d'usage.

Il existe un placard intégré sur en face de la porte d'entrée.



Pièce principale sur rue :

Le sol est recouvert d'un carrelage gris à l'état d'usage.

Les murs sont recouverts d'une toile de verre peinte en blanc à l'état d'usage.

Le plafond est recouvert d'une peinture blanche à l'état d'usage.

La pièce est éclairée par des fenêtres surtout le long du mur donnant sur la rue. Ces fenêtres sont recouvertes d'un filtre opacifiant. Il s'agit de fenêtres à simple vitrage protégées à l'extérieur par des barreaux.

Il existe :

- Des placards intégrés sur toute la longueur de la pièce le long du mur mitoyen avec les parties communes ;
- Un coin cuisine est aménagé le long du mur mitoyen avec la deuxième pièce sur rue.



Dégagement :

Le sol est recouvert d'un carrelage gris à l'état d'usage.

La toile de verre peinte aux murs est recouverte d'une peinture de couleur blanche en bon état.

Le plafond est recouvert d'une peinture blanche en bon état.

Les encadrements des portes sont peints en beige.

Deuxième pièce sur rue :

Le sol est recouvert d'un carrelage de couleur grise à l'état d'usage.

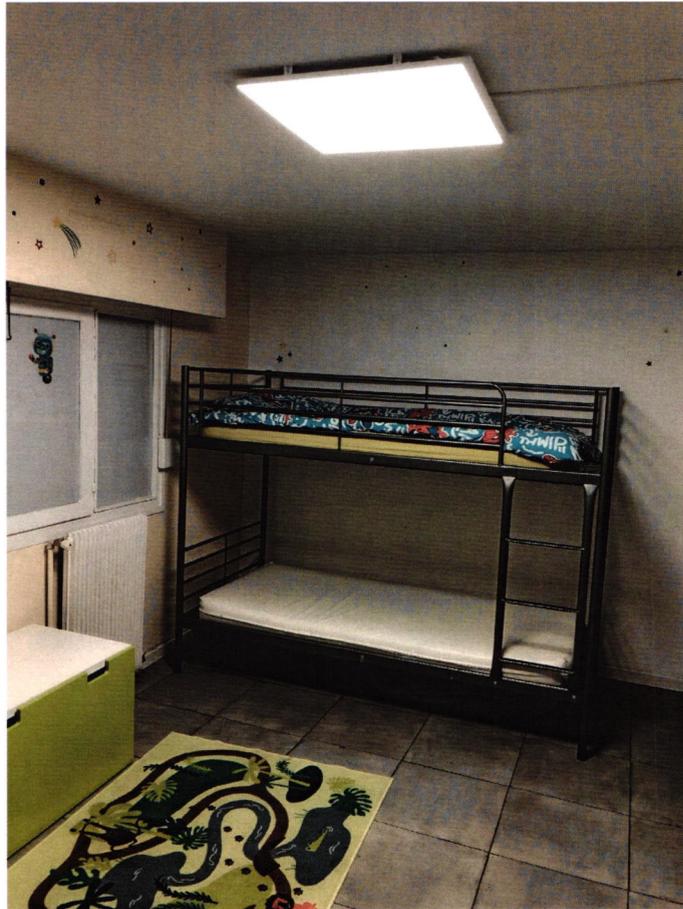
Les murs sont en partie recouverts de toile de verre peinte. Le mur donnant sur la rue est peint en beige. Les autres murs sont peints en blanc. L'ensemble de cette peinture est à l'état d'usage

Le plafond est également peint en blanc. La peinture du plafond est en bon état.

La pièce est éclairée par deux fenêtres donnant sur la rue recouvertes d'un filtre opacifiant. Il s'agit de fenêtres simple vitrage protégées par des barreaux à l'extérieur.

Il existe un placard intégré le long du mur mitoyen avec l'entrée.





Salle de bain :

Le sol est recouvert d'un carrelage gris à l'état d'usage.

Les murs sont aux trois quarts recouverts d'un carrelage effet marbre à l'état d'usage.

La partie haute des murs est peinte. La peinture est à l'état d'usage mais elle présente de larges traces d'humidité dans les angles au-dessus de la baignoire. Il en est de même pour la peinture au plafond.

Il existe :

- Un lavabo ;
- Une baignoire ;
- Une bouche de ventilation vraisemblablement reliée à un système de VMC.



WC :

Le sol est recouvert d'un carrelage de couleur grise à l'état d'usage.

Les murs sont recouverts aux deux tiers d'un carrelage effet marbre à l'état d'usage.

La partie haute des murs est recouverte de peinture ainsi que le plafond. Cette peinture est dans l'ensemble à l'état d'usage à l'exception du mur derrière le WC qui présente des traces d'humidité.

Il existe une grille de ventilation vraisemblablement reliée à un système de VMC.

Monsieur DJAKITE me déclare qu'il n'a pas accès à la cave et à la place de parking appartenant à Madame KLEIN. Ne pouvant me rendre dans ces locaux accessoires faute d'accès, j'ai suspendu mes constatations et j'ai quitté les lieux à 15h10.

Les photographies ci-dessus ont été prises par moi-même lors de mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent acte comporte huit pages.

Coût :

Émoluments Art A444-28 :	220,94 €
Transport Art A444-48 :	7,67 €
<hr/>	
Sous-Total H.T :	228,61 €
Montant TVA :	45,72 €
Taxe forfaitaire ann. 4-8 I 3° b :	14,89 €
Serrurier	80,00 €
Témoins	13,20 €
<hr/>	
TOTAL TTC :	382,42 €

L'Huissière de Justice :

